



Bordeaux, le 14/04/2015

COMPTE RENDU CTL

du 14 avril 2015

Modification d'horaires d'ouverture au public

SIP-SIE de Blaye

Après le vote unanime des OS contre les modifications d'ouvertures au dernier CTL, la direction a représenté ce dossier en l'état. Désormais cette structure sera ouverte 1 heure de moins par jour. 5 heures par semaine durant lesquelles le public n'aura pas accès à nos services.

VOTES : Contre à l'unanimité des OS en 2^{ème} présentation. Le projet est adopté... !

Trésorerie de Talence

Alors que le poste aurait souhaité fermer le mercredi, la direction, par soucis d'harmonisation des horaires sur la métropole Bordelaise, n'a donné la possibilité de voter que sur la fermeture au public les mardi et jeudi après midi. Les contribuables pourront ainsi s'habituer progressivement à la fermeture définitive qui devrait intervenir selon la volonté de la direction au 31 décembre 2015 !

VOTES : Contre à l'unanimité. La direction représentera ce projet lors d'un prochain CTL.

➤ Lors d'un précédent CTL la direction avait précisé que les nouveaux horaires ne seraient appliqués qu'à compter du 1^{er} Juin 2015. Pourtant certains comptables les ont déjà mis en application ... ! La direction étonnée, indique qu'elle prendra l'attache de ces services.

Même si le sujet n'était pas à l'ordre du jour, nous avons interrogé la direction sur sa volonté de fermer l'accueil de la cité administrative de Bordeaux, les mardi et jeudi après midi.

La direction indique qu'elle en aurait la volonté mais qu'elle se heurte à la problématique des autres administrations résidentes de la cité qui accueillent aussi du public. De ce fait les portes de la cité doivent rester ouvertes.

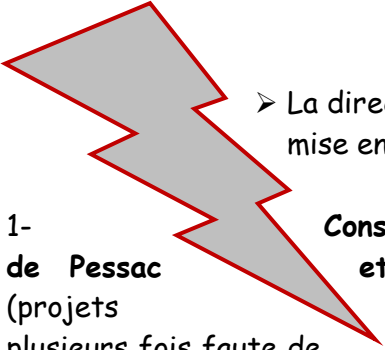
Quoiqu'il en soit, pour la CGT, il est inadmissible d'envisager la fermeture d'une administration financière recevant un public aussi nombreux, et qui a été présentée lors de la création des SIP comme la vitrine du département. De plus, la majorité des collègues de la Cité s'est prononcée au travers d'une pétition, contre la réduction des horaires d'ouverture.

La CGT constate comme à chaque CTL que notre administration ne se préoccupe que très peu de l'accueil et du service rendu au public, et que ce sont essentiellement les suppressions d'emplois qui conditionnent ces restructurations et régressions diverses et variées.

Projets de réorganisations de services

Lors de précédents CTL la CGT avait demandé à la direction de porter à la connaissance des personnels son plan pluriannuel de réorganisation des services. Même si ce sujet a été mis à l'ordre du jour, aucun document ne nous a été proposé si ce n'est un diagnostic préparatoire vraisemblablement élaboré en 2014, qui constitue une énumération de prétextes justifiant les restructurations dans notre département (maillage trop resserré, sites peu attractifs, tailles des services, problèmes d'organisation...). A aucun moment cet état des lieux très « orienté » ne fait état de la qualité de nos services, de nos compétences ni de l'importance de la proximité du service public.

➤ La direction s'est donc contentée de lister les projets à l'étude en 2015 pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016. **Attention, c'est copieux :**

- 
- 1- **Constitution des SIP de Pessac et Talence** à la Cité reportés plusieurs fois faute de volontaires pour suivre la mission).
 - 2- **Trésorerie de Talence** : Fermeture définitive. Transfert du communal vers la trésorerie de Pessac.
 - 4- **Trésorerie de Sauveterre** : transfert du communal vers la trésorerie de la Réole et du recouvrement vers le SIP de la Réole.
 - 5- **Trésorerie de Castillon la Bataille** : transfert vers Rauzan ! qui restera mixte (recouvrement + communal).
 - 6- **Trésorerie de St Loubes** : transfert du recouvrement sur les 2 SIP de Bx Sud Est et Nord Est à Cenon et du communal à la trésorerie de Cenon.
 - 7- **Mission enregistrement SIE hors métropole** : Réflexion sur une réorganisation à venir, en lien avec le GT national « rapprochement des missions SPF/enregistrement, afin de concentrer la mission enregistrement (audit en cours).
 - 8- **Pôle PCR** (Pôle Contrôle Revenu Patrimoine) : La mise en place de ce pôle impactera de nombreux services. La direction n'a pas encore déterminé le périmètre et l'organisation du service.

- 9- **SIE Bx Nord Est - Sud Est** : mise en commun des missions transverses à l'étude (AVIZIR et gestion de la balf). Bx Sud Est gérerait pour Bx Nord Est.
- 10- **Constitution d'un PTGC** (Pôle Topographique de Gestion Cadastre) : Il s'agirait pour la direction de mettre en adéquation l'organigramme avec la réalité du terrain. 5 CDIF sont implantés dans le département, seuls 2 piloteraient réellement. Ces missions pouvant se gérer à distance, la question est de savoir s' ils constituent un ou plusieurs PTGC... à suivre.
- 11- **Réunion sous un pilotage unique** de la 6^{ème} brigade de vérification implantée à Libourne avec le Pôle Contrôle Expertise (PCE) de Libourne.
- 12- **Rapprochement en direction** de la Caisse des dépôts et des dépôts de fonds.
- 13- **Mission d'accueil** du CDIF de La Réole transféré au CDIF de Libourne.
- 14- **Mise en place sur Bordeaux** d'un service National (temporaire jusqu'au 31/12/2017) de traitement des déclarations rectificatives concernant les « repentis » fiscaux. Les effectifs seront prélevés sur ceux de la mission contrôle de la DRFIP et de la DIRCOFI, ce qui va sans aucun doute affaiblir cette mission même si la direction nous assure qu'elle sera « remboursée de ces effectifs » !

La CGT n'a pas souhaité intervenir sur l'ensemble de ces projets guidés par les seuls critères de restriction budgétaire et de réductions de personnels, et qui n'ont fait l'objet que d'un listage sans document de travail.

Une fois de plus il a fallu que la CGT insiste pour arracher des informations sur des restructurations prévues au 1^{er} janvier 2016, avec toutes les problématiques posées en terme d'organisation, mutations etc....

Il est grand temps !! Nous ne manquerons pas d'intervenir et revenir sur ces différents sujets lors de leurs prochaines présentations en CTL.

Les réflexions de la direction locale ne s'arrêtent pas à 2015, et les réjouissances non exhaustives 2016 pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017, sont nombreuses :

- **Réflexions sur les SIE**, (Nord Est/Sud Est et Amont / Centre).
- **Fusions ou suppressions de trésoreries** : Sont concernées les trésoreries de Etauliers/Blaye, Cadillac/Podensac, St Savin/St André de Cubzac, Cambes/Castres.
- **Trésorerie de Soulac** : transfert de la mission recouvrement à étudier.
- **SPF de la Réole** : Réflexion pour qu'il rejoigne Bordeaux .

Voilà, les dés sont jetés pour les 2 ou 3 prochaines années. Le réseau se resserre progressivement, inéluctablement. Devons nous nous résigner à observer tranquillement la destructuration de nos implantations ? Devons nous accepter sans mot dire ces perspectives qui vont modifier en profondeur le paysage de notre réseau Girondin ? Pouvons-nous accepter que les usagers de nos services ne soient jamais pris en compte dans aucune décision ?

Nous devons réagir collectivement. La CGT ne peut se résoudre à cette situation.

BOP 2015

Même s'il est difficile de le mesurer d'une manière très juste à ce moment de l'année, quoiqu'il en soit, le budget de fonctionnement 2015 sera revu à la baisse comme les précédents, autour de 3% cette année.

La direction a détaillé les grandes lignes qui ont permis en 2014 de réaliser des économies importantes, notamment en matière d'affranchissement, de dépenses de fluides (baisse du prix du gaz), et de frais de télécommunications.

➤ A force d'économiser sur les frais d'affranchissement, la question de la durée de l'acheminement du courrier se pose, ainsi que la réduction du nombre de recommandés peut causer des problèmes de procédure A suivre !

➤ Nos ministres nous le font comprendre à longueur d'année, il faut se serrer la ceinture. Attention, il n'y a plus beaucoup de marge... !

Formation Professionnelle Bilan 2014 et plan 2015 :

Les collègues de la For-Pro ont présenté un bilan de qualité et très détaillé des différentes formations qui ont été dispensées au cours de 2014.

- **La CGT a interrogé la direction** sur la e-formation qui prend de plus en plus de place et qui n'est pas toujours bien appréhendée par les collègues.
- **Même s'il elle peut revêtir certains avantages** notamment celui d'avancer à son rythme, l' e-formation ne peut être qu'un complément de formation et **ne remplacera jamais le présentiel.**
- **Les chefs de postes et de services doivent être sensibilisés** à cette nouvelle méthode d'accéder à la formation, être moteurs, et proposer les conditions matérielles permettant de dérouler correctement la formation dans un environnement adapté, sans interruption pour raison de service. Pour exemple pour des raisons sûrement très diverses, seulement 50% des collègues qui s'inscrivent, participent réellement à la e-formation.
- Elles peuvent être suivies sur le lieu de travail ou dans des salles adaptées mises à disposition par la direction dans de nombreux postes.
- Pour les remboursements de frais de déplacement, ils se décomptent traditionnellement, l'agent doit se déplacer hors de la résidence administrative et familiale.

➤ Par ailleurs de nombreuses formations font l'objet de l'octroi d'un Kit dématérialisé en guise de support de formation, en remplacement du traditionnel fascicule papier qui permettait entre autres, de prendre des notes au fur et à mesure de l'exposé.

Même si le stagiaire peut prendre des notes directement sur l'ordinateur, les sessions se font souvent à 2 par micro, et chacun a sa méthode de prise de note qui lui est propre. C'est réellement un problème, et les retours des collègues ne sont pas très bons en la matière.

➤ **Le plan de formation 2015 est en ligne sur Ulysse 33.**

Questions Diverses

Depuis la fusion des équipes de renfort, il s'avère que la prime spécifique attribuée aux agents travaillant au Centre Prélèvement Service (qui accueille les agents Equipe de Renfort en Résidence), liée essentiellement aux contraintes d'horaires de travail, a été supprimée. Grosso modo, raison invoquée par la direction aux questions de la CGT, les agents bénéficient dorénavant de la NBI, donc ceci compense cela, les agents n'y perdent pas, il n'y a donc pas de problème !

➤ Sauf que la NBI et la prime attribuée aux CPS, ce n'est pas la même chose !! Les contraintes qui ont permis l'octroi de cette prime n'ont pas disparues depuis la refonte des équipes de renfort ! **La CGT va se saisir de cette question au niveau national. A suivre... !**

Les élus CGT en CTL : Aurélie FERNANDEZ - Myriam DOLEU-Yves SANCHEZ- Thierry VEYSSIERES.